

fut grandement coupable de lui permettre de manier les fonds publics à cet âge-là ; mais il n'est pas prouvé que le fils avait la direction de la sous-agence en 1901, époque à laquelle, selon les apparences, les premiers détournements furent opérés. Le commissaire enquêteur, M. Leach, n'ose pas affirmer qu'il n'a pas été commis d'autres détournements, et il conseille au gouvernement de retenir, jusqu'à ce que l'on sache s'ils se bornent à cela, le chèque de \$200 que Nixon dit devoir lui revenir, le département ne lui ayant pas payé depuis quatre mois ses appointements de \$50. Ainsi, celui qui fut chargé de faire des investigations est loin d'être sûr qu'il n'a pas été commis de détournements beaucoup plus considérables.

Quelle fut la conséquence de cet état de choses ? Le ministre de l'Intérieur fit fermer la sous-agence. C'est ainsi qu'il fit payer aux gens le malheur—c'est ainsi qu'il appelle cela—arrivé au sous-agent. Cette sous-agence, chacun le reconnaît, était fort utile. Depuis qu'elle est fermée, des plaintes véhémentes se sont fait entendre, et le ministre dit que la question de la rouvrir n'est pas à l'étude.

Non seulement au point de vue pécuniaire, mais encore à celui du service, les intéressés doivent souffrir de graves inconvénients de la fermeture de ce bureau occasionnée par les détournements de ce sous-agent des terres. Un autre fait significatif, c'est qu'on a retenu les appointements de ce fonctionnaire quatre mois durant. C'est suivre une procédure inusitée, quand tous ces sous-agents retirent leurs appointements tous les mois, que de garder ainsi par devers soi \$200, somme qu'ont reçue tous les autres sous-agents. Quelqu'un a-t-il averti le ministère de l'Intérieur qu'il soupçonnait que tout n'allait pas bien dans ce bureau des terres ? Déjà mon honorable ami de Toronto-nord a posé cette question. Le ministre de l'Intérieur a cru qu'il devait s'efforcer de répondre à mon honorable ami, mais cette réponse a été un abus de langage contre l'honorable député, plutôt qu'une défense valable du Gouvernement ou de ses fonctionnaires. Ce sous-agent des terres a cru, semble-t-il, après avoir discuté la question avec MM. Leach et Obed Smith, ce dernier commissaire d'immigration, et ayant sous les yeux l'exemple donné par le directeur général des Postes (sir William Mulock) dans l'affaire du bureau de poste de Thessalon, qu'il avait droit à une augmentation d'appointements ; il s'est imaginé que cet écart de \$500 constaté dans les livres du bureau dont il était le chef, lui donnait auprès du Gouvernement une grande chance d'obtenir un meilleur emploi. Il ne se trompait pas, car le ministère le nomma gardien des bâtiments réservés aux immigrants, au salaire de \$25 par mois. Deux semaines plus tard, ces appointements étaient portés à \$75 par mois, M. Nixon recevant sa nomination d'agent d'immigration. On dirait que le ministère de l'Intérieur est, pour l'Ouest surtout,

le paradis de tous les individus de cet acabit que le directeur général des Postes ne peut accommoder. Le ministre presse sur son sein tous ceux qui ont combattu en faveur du parti libéral, et au lieu de les dégrader et de les punir de leurs méfaits, il leur accorde des emplois plus lucratifs.

Je remarque que la lettre suivante a été adressée par M. E. Blake Robertson, sous-Commissaire d'immigration à Winnipeg, à M. W. D. Scott, surintendant du bureau d'immigration à Ottawa :

Cher monsieur Scott,

M. Joseph Nixon qui remplissait à Lethbridge les fonctions de sous-agent des terres a démissionné, il y a quelque temps.

Il n'indique pas pourquoi. C'était très magnanime de la part de ce fonctionnaire de démissionner, après avoir créé au Gouvernement un déficit de \$500.

...et, si je ne me trompe, M. Smith et un autre de ses amis cherchent à lui procurer un autre emploi, si cela est possible. J'ai discuté la question avec le commissaire ici, et ce dernier croit que M. Nixon remplirait parfaitement les fonctions d'enregistreur des trains entre Fernie et Macleod. Je vous ai déjà écrit à ce propos, il y a quelque temps. M. Smith a discuté la question de la nomination de Nixon à cet emploi avec le sous-ministre, lors du passage de ce dernier dans notre ville, la semaine dernière. . .

Il appert que le sous-ministre a discuté toute la question avec M. Smith, le commissaire d'immigration à Winnipeg, et qu'ils ont décidé qu'il serait trop malheureux qu'un homme aussi capable et aussi habile que l'est M. Nixon, et qui avait travaillé avec tant de zèle au cours des dernières élections, tout en remplissant les fonctions de sous-agent des terres, s'en allât ainsi, sans qu'on lui accordât un autre emploi. M. Smith lui-même se trouvait lié de camaraderie avec M. Nixon, parce qu'il avait été un des organisateurs libéraux avant d'être nommé commissaire d'immigration. Il semble que ce soit là un titre nécessaire pour remplir des fonctions élevées dans le ministère de l'Intérieur. La lettre continue ainsi :

...il serait peut-être opportun pour nous de mentionner cet emploi à M. Cory, de sorte que si ce dernier le juge à propos, M. Nixon sera nommé à ce poste.

Voici la réponse que M. Scott a envoyée à M. Obed Smith :

Ministère de l'Intérieur,  
Ottawa, le 20 avril 1905.

M. J. Obed Smith,  
Commissaire d'immigration,  
Winnipeg, Manitoba,

Vous pouvez temporairement retenir les services de Joseph Nixon en qualité d'enregistreur des trains entre Fernie et Macleod. Demandez à McPherson qu'il lui donne ce qu'il faut pour son voyage.

M. Scott répondit immédiatement à cet appel et nomma temporairement Nixon à l'emploi en question avec un salaire mensuel de \$25. Voici un extrait d'une lettre